

Procès-Verbal

N° 44

COMMISSION DES FINANCES
-:-:-:-:-

Séance du Jeudi 1^{er} Juillet 1920.

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la
Présidence de M. MILLIES-LACROIX.

Présents: M.M. DOUMER, ANTONIN DUBOST, CHASTENET,
DAUSSET, JEANNENEY, JEAN MOREL, RAPHAEL-GEORGES LEVY,
ROULAND, DE SELVES, MARRAUD, BRARD, LUCIEN CORNET, MILAN,
HENRY BERENGER, BIENVENU-MARTIN, HENRY CHERON.

-:-:-:-:-

SOMMAIRE

I - Exportation des oeuvres d'art.

II - Budget de 1920 - Monnaies et médailles - Marine
Marchande et Pêches - Caisse des Invalides de la
Marine.

III - Assistance aux femmes en couches.

-:-:-:-:-

I - EXPORTATION DES OEUVRES d'ART.

M. CHASTENET, RAPPORTEUR, donne lecture d'une nouvelle rédaction pro-
posée par le Ministre de l'Instruction Publique pour
l'art. 135 bis du projet sur les nouvelles ressources
fiscales, relatif à l'exportation des oeuvres d'art, qui
a été disjoint par le Sénat.

Il donne ensuite lecture de la modification qu'il
propose à cette rédaction.

M. DUBOST, - demande que l'on soumette à la commission la législa-
tion italienne sur cette matière, afin qu'elle puisse se
prononcer en pleine connaissance de cause.

M. LE PRESIDENT. - Je ferai distribuer le texte du ministre et celui
de M. le Rapporteur. En outre la demande de M. DUBOST
recevra satisfaction.

-:-:-:-:-

II - BUDGET de 1920 - MONNAIES ET MEDAILLES.

- M. CHASTENET, RAPPORTEUR, - fait un exposé de son rapport.
- M. RAPHAEL-GEORGES LEVY, - demande que la Banque de France émette des petites coupures.
- M. LE RAPPORTEUR, - répond qu'elle résiste en disant qu'elle a émis assez de papier.
- M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL. - Elle a raison. Les billets de la Chambre de Commerce de Paris suffisent, et ils n'augmentent pas la circulation du papier, puisqu'ils sont couverts par des billets de banque.
- M. DAUSSET, - estime que l'on pourrait frapper des jetons de métal.
- M. RAPHAEL-GEORGES LEVY, - répond que le papier est préférable au jeton. Le jeton de 2 frs coûtant 15 centimes, cela encouragerait la contrefaçon.
- M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - La mauvaise monnaie, chasse la bonne. C'est la loi générale. On ne peut pas démonétiser, parce que certains fondraient les pièces en lingots. Si nous parvenons à améliorer notre situation économique, la question monétaire suivra peu à peu le mouvement.
- M. JEANNENEY, dit que la question n'est pas d'ordre budgétaire.
- M. LUCIEN CORNET, -croit que si la démonétisation des pièces d'argent était annoncée, les paysans ne garderaient pas celles qu'ils cachent.
- M. DUBOST, - estime que l'union latine pourrait étudier la question de l'abaissement du titre des monnaies d'argent. O'u en sont les expériences relatives au bronze d'aluminium?
- M. LE PRESIDENT. - Nous questionnerons le ministre sur ce sujet.

L'adoption de ce budget donne lieu aux observations suivantes:

Chap. 2 - Indemnités diverses.

Réduction de principe de 6.000 frs sur le nombre des heures supplémentaires.

Chap. 9 - Fabrication des monnaies, matériel.

M. BERTHELOT, - désire que M. le Rapporteur dise qu'il est bien entendu qu'après le vote du budget, il ne sera pas, pendant 1920, frappé une seule monnaie divisionnaire d'argent. Il propose, dans ce but, une réduction indicative de 1.000 frs, mais devant le sentiment manifesté par ses collègues, n'insiste pas pour son adoption.

Chap. 15 - Retrait des monnaies divisionnaires d'argent démonétisées.

M. BERTHELOT, - estime que le métal provenant du retrait de la monnaie divisionnaire d'argent devrait être exclusivement réservé à la frappe des monnaies coloniales.

TRAVAUX PUBLICS - 3ème SECTION. MARINE MARCHANDE & PECHEES.

M. ROULAND, - RAPPORTEUR, - donne lecture de son rapport.

L'adoption de ce budget donne lieu aux observations suivantes:

Chap. 1 - Administration centrale.

M. LE RAPPORTEUR, - parle des officiers de marine détachés à la marine marchande, et dont la situation n'a pas été améliorée comme celle de leurs camarades restés à la marine ou détachés à la guerre.

M. LE PRESIDENT. - C'est au Gouvernement à présenter une demande d'augmentation.

M. HENRY BERENGER, - désire connaître le nombre de ces officiers détachés à la marine marchande.

M. LE RAPPORTEUR, -répond qu'il y en a très peu.

M. HENRY BERENGER, - demande s'ils naviguent.

M. LE RAPPORTEUR, - répond qu'ils restent dans les bureaux.

Chap. 2 - Réduction de principe de 72.000 frs sur le nombre des heures supplémentaires.

Chap. 13 - achats et entretiens d'immeubles.

M. LE RAPPORTEUR, - dit que des achats d'immeubles sont prévus, mais que l'administration des finances s'y oppose.

M. LE PRESIDENT, - Elle a raison.

Chap. 14 - sécurité de la navigation maritime.

Réduction de 20.000 frs.

Chap. 23 - encouragements aux pêches maritimes.

M. LE PRESIDENT. - On a demandé un crédit pour des expériences en vue de combattre les belugas qui détruisent les sardines.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Dans le chap. 23, il y a somme suffisante pour la destruction des marsouins et des dauphins. Aussi je propose une réduction de 30.000 frs.

(Adopté.)

Chap. 30 - subvention aux services maritimes sur l'Extrême-Orient.

M. DEBIERRE, - dit que, malgré les primes, les sociétés ne font aucun effort pour améliorer leur matériel.

Chap. 36 - Ports maritimes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - L'administration prétend qu'elle se trouvera dans l'impossibilité d'entretenir les ports avec 26 millions; elle en réclame 36. On se demande si cette somme pourra être utilement employée dans les quelques mois de l'année qui restent à courir. Dans tous les cas, ce sont les côtes de France qui sont le mieux éclairées.

BUDGET EXTRAORDINAIRE

Chap. B - Commission des risques maritimes de guerre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je demande que l'on hâte la liquidation de ce service.

Chap. C - missions permanentes à l'étranger.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je demande la disparition du mot "permanentes", afin de montrer que ces missions doivent disparaître le plus vite possible. (Approbation).

Chap. I - personnel des constructions navales.

M. LE PRESIDENT. - Il y a là un compte qu'il faudrait examiner; malheureusement des documents permettant de reconstituer la comptabilité ont été détruits.

Chap. III - dotation pour le compte spécial de la marine marchande.

M. LE PRESIDENT. - Je propose la suppression du crédit. Au commencement de l'année, j'ai demandé au Gouvernement de me faire savoir s'il le maintenait, d'autant plus qu'il a été voté dans des conditions regrettables de rapidité. M. le Ministre des finances m'a fait savoir que le Gouvernement voulait continuer l'étude de la question, parce que M. Bignon estime que certains crédits ne trouveraient pas utilisation. J'ajoute qu'un crédit relatif à la construction de grands paquebots est l'objet de controverses.

Pour permettre d'avoir de la tôle d'acier à bon compte, M. Loucheur a trouvé le moyen de fournir aux métallurgistes du coke et des raclures d'acier à des prix très réduits. J'ai fait faire une enquête par un contrôleur de l'armée sur les conditions dans lesquelles les contrats ont été passés et exécutés.

Il est impossible que des questions de cette nature soient solutionnées au moyen d'un simple crédit budgétaire.

Je demande donc la suppression du crédit de 10 millions.
(Adopté.)

Chap. VI - Ports maritimes.

Reporté au chapitre 39 du budget ordinaire.

---:---:---:---:---:---

CAISSE DES INVALIDES DE LA MARINE.

M. ROULAND, RAPPORTEUR, - donne lecture de son rapport qui est adopté.

---:---:---:---:---:---

III - PROPOSITION TENDANT à la MISE en APPLICATION des LOIS de 1913 et de 1919 sur l'ASSISTANCE aux FEMMES EN COUCHES.

M. DEBIERRE, RAPPORTEUR - donne lecture de son avis financier. Sa conclusion est que l'on ignore en présence de quelle dépense on se trouvera.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Cette loi a un effet rétroactif dont les conditions ne sont pas bien précisées.

M. LE PRESIDENT: - - Quelques renseignements complémentaires nous sont nécessaires avant de pouvoir prendre une décision.

M. HENRY BERENGER, - demande que la loi soit applicable aux colonies.

La séance est levée à 16 heures 20 minutes.

---:---:---:---:---:---

Le Président de la Commission des Finances,

